Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATIQUE CANTONALE

Un dispositif d'envergure pour franchir le cap de l'An 2000

Lancé en juin 1998, le plan d'intervention du Conseil d'Etat visant à assurer le passage de l'informatique cantonale à l'An 2000 entre désormais dans sa phase finale. Des mesures conséquentes mobilisant un nombre important de collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) seront mises en ?uvre entre le 30 décembre 1999 et le 3 janvier 2000. Les bureaux de l'Etat de Vaud seront fermés durant cette période.

L'opération An 2000, menée par la Direction, planification et stratégie informatiques (DPSI) pour les systèmes d'informations, a débuté en 1998 par un inventaire des matériels et des programmes utilisés au sein de l'ACV. Quelques 384 applications ont ainsi été recensées.

Ces applications ont ensuite été hiérarchisées sur la base d'une échelle allant de 1 à 5 en fonction des risques et de la gravité d'un éventuel dysfonctionnement sur l'activité de l'ACV. Compte tenu des impératifs temporels, seuls les programmes des niveaux 3 à 5, soit les niveaux à risques élevés, ont fait l'objet de tests systématiques. Les risques majeurs ont ainsi été limités sans pour autant exclure un dysfonctionnement localisé. Ce dernier n'engendrerait cependant que des perturbations de faible gravité pour l'activité de l'Etat.

Dès mercredi 29 décembre au soir, les systèmes d'exploitations et les bases de données de l'informatique cantonale feront l'objet de mesures de sauvegarde consistant à les copier sur des supports magnétiques. Ils seront ensuite mis en sécurité. Cette opération implique l'arrêt de l'ensemble des postes de travail jeudi 30 décembre 1999 déjà. Les 1er et 2 janvier, des équipes mixtes d'informaticiens et d'utilisateurs vérifieront le bon fonctionnement des applications les plus sensibles afin de pouvoir effectuer les corrections si nécessaires. Ces applications seront relancées progressivement durant la journée du lundi 3 janvier. Si des dysfonctionnements graves devaient survenir lors du passage à l'An 2000, une cellule de crise serait

immédiatement activée.

Parallèlement à cette démarche, le Département des infrastructures s'est chargé de vérifier la compatibilité An 2000 des bâtiments, des systèmes de sécurité, de régulation de la circulation (feux, éclairage dans les tunnels, etc.), de chauffage, de ventilation, etc. Les fournisseurs ont par ailleurs garanti le passage à l'An 2000 de ces installations et systèmes. Les éléments les plus sensibles ont été testés et certifiés. Des piquets ont été organisés pour assurer un contrôle et veiller aux redémarrages des installations arrêtées momentanément tels par exemple les chauffages.

Les communes, par l'intermédiaire du Service de l'intérieur et des cultes, ont également été sensibilisées à la problématique de l'An 2000.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 décembre 1999

M. Charles Favre, chef du Département des finances, 021/ 316 20 01 M. Francis Randin, Chef de la DPSI, 021/316 25 51 M. Jean-Luc Perret, Secrétaire général au Département des infrastructures, 021/316 70 03